PV du CM du 06/07/2022

Nom	Présent
BERRICHILLO William	X
BRESSANELLI Gaelle	X
MARTINS David	X
MORCEAU Michèle	X
DELOMME Christian	X
MARTINI Dominique	X
LOUREIRO Anne	Pouvoir à Gaëlle BRESSANELLI
MASSON Dominique	
GRAZIANI Christine	X
FAVRE Patrick	X
DUPERRIER Joëlle	X
CLOUP Philippe	X
LUTJENS Élise	
JACQUIN Thierry	X
FERREIRA Gaëlle	X
CORDIN Sébastien	Pouvoir à William Berrichillo
FISCHER Catherine	Pouvoir à Christian DELOMME
PASSIER Alain	X
GAY Simon	X

Heure de début : 20h30

1 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2022

Dans le cadre de la rénovation thermique de la salle polyvalente, monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a bénéficié d'une subvention au titre de la DSIL 2020 et d'une subvention au titre de la DETR 2022. Il propose au Conseil Municipal d'apporter une modification dans les prévisions budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Recettes			Dépenses		
LIBELLES	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
État et établissements nationaux	13	1321	134 000			
Autres construction				21	2138	134 000

M. DUBOYS, architecte a été mandate pour superviser les travaux.

Ces travaux doivent commencer avant la fin du 4e trimestre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget communal ci-dessus.

2 SUBVENTIONS COMMUNALE 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Montant en €uros
BIBLIOTHEQUE MONTGRAVIERS	2 500,00
CAP SUR LE JEU	500,00
CARREFOUR DES SOLIDARITES	50,00
COMITE DES FETES	1 600,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	200,00
CROIX ROUGE	50,00
ECHIQUIER DU MONT COURONNE	150,00
FNACA	250,00
FOOTBALL CLUB 3 VALLEES	600,00
FOYER SOCIO EDUCATIF DE BRIIS	50,00
GROUPEMENT LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	250,00
LES P'TITS LOUPS	300,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00
LOISIRS ET CULTURE	1 000,00
MAISON DE LA MUSIQUE	1 200,00
MARCHE NATURE ET BIEN ETRE	200,00
RESTO DU CŒUR	50,00
SECOURS POPULAIRE	50,00
TAEKWONDO	1 000,00
TENNIS CLUB	1 500,00
USEP	270,00
VITA GYM	2 000,00
VIVRE SAINT MAURICE	300,00
YOGA CLUB	200,00
Total	14 170,00

M. le Maire précise les décisions pour les associations suivantes :

FC3V : la subvention est diminuée du fait d'un solde dû à la mairie de 600 € lié à participation aux travaux sur le terrain, et du fait que le terrain de Saint-Maurice-Montcouronne n'est plus utilisé.

Tennis : la subvention est diminuée du fait d'une demande de participation à des travaux en plus. La mairie demande que l'association organise plus d'animations pour les habitants de St Maurice et qu'un accès à minima au mur soit rendu possible pour tous

P'tits loups : une augmentation du fait de leur investissement à l'école

Fanfarons : ne demandent aucune subvention, leurs effectifs et leur activité se réduisant.

Tennis de table : plus de cours, association en veille

La dépense résultant de la présente sera imputée au budget communal de l'exercice 2022 à l'article 65748.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 15 voix POUR, Mme MORCEAU, n'ayant pas pris part au vote étant membre d'une association.

ADOPTE la répartition ci-dessus.

3 REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DES ETUDES SURVEILLEES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les règlements intérieurs de la cantine, de la garderie et des études surveillées.

Mme BRESSANELLI présente les nouveaux règlements :

RI étude : tous les enfants sont acceptés. Tout mois commencé est dû. Révision des tarifs. Proposer d'ouvrir l'étude pour des cas spécifiques :

Exemples:

- Enfants de parents divorcés, avec un parent demandeur et pas l'autre et garde 1 semaine sur 2
- Parent qui souhaite inscrire sur 1 ou 2 jours / semaine. Inscription à l'année tout de même

Changement de mail

RI accueil périscolaire : changement de mail et de date d'avis d'imposition

RI cantine : inscription via le portail famille, tarifs à 3,90, règlement par chèque déposé en mairie (yc dans la BAL et espèces avec appoint aux horaires d'ouverture de la mairie.

Aucune mesure d'exclusion ne peut être prise par la mairie en raison d'un non-paiement ou de retards. Les parents qui rencontrent des difficultés peuvent s'adresser à la mairie. Mais tout retard de paiement est mis en recouvrement.

Changement adresse mail

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les règlements de la cantine, de la garderie et des études surveillées annexés à la présente délibération.

4 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AOUT 2022

Mairie

EMPLOIS	FILIERE	FONCTIONS A titre indicatif uniquement	EFFECTIFS		TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMAIRE
			budgétaires	pourvus	
Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	Finances et gestion administrative des personnels	1	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	Accueil, Etat Civil, régisseur périscolaire	1	1	35 heures
Adjoint administratif 2ème classe	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	1	35 heures

Passage de Mme Christine Gérard en Adjoint administratif principal 1ère classe

Services Techniques

EMPLOIS	FILIERE	FONCTIONS A titre indicatif uniquement	EFFECTIFS		TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMAIRE
			budgétaires	pourvus	
Agent de maîtrise	Technique	Coordonnateur des agents des ST	1	1	35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	2	2	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	2	1	35 heures
Agent contractuel	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	1	35 heures

Ecole Simone Soumier

EMPLOIS	FILIERE	FONCTIONS A titre indicatif uniquement	EFFECTIFS		TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMAIRE
		_	budgétaires	pourvus	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Animation	Responsable périscolaire	1	1 1	21 heures 35 heures
Classe		ATSEM			
Adjoint d'animation	Animation	ATSEM	1	0	35 heures
Adjoint Technique principal de 2ème classe	Technique	ATSEM	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	Cantine	1	0	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien polyvalent	1	1	21 heures
Adjoint technique	Technique	Gestion activités périscolaires, bus	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	Cantine, garderie, animation périscolaire	1	1	35 heures

		et administrativ	gestion			
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, animations périscolaires	garderie,	1	1	18,90 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, animations périscolaires	garderie,	1	0	18,90 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, animations périscolaires	garderie,	1	1	18,90 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine		2	0	6,92 heures

Des postes prévus en cas d'absence d'un des agents (notamment congé longue durée, maternité)

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS POURVUS : 16
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS NON POURVUS : 6

DIT que les tableaux des effectifs antérieurs sont rapportés.

5 ELECTION DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU CONSEIL DES SAGES

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été procédé à la création d'un conseil des sages par délibération du 2 octobre 2020. Il convient aujourd'hui d'élire des membres supplémentaires de ce conseil parmi la liste des candidatures reçues (8 membres déjà élus le 8 avril 2022).

2 habitants ont demandé à intégrer le Conseil des Sages :

M. DUCROCQ

Mme DUVAUCHELLE

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'élire :

M. DUCROCQ, à l'unanimité

Mme DUVAUCHELLE, à l'unanimité

Fin du CM à 21h32